

1498-1499. Achat de boys et de « pierres de *chuyns* d'Antoine Chavand, oncle et neveu, perreeurs (carriers) de la paroisse de Premillieu, mandement de la Balme de Viennoys ». 51 *blocs de choins* « sont prins au cymetière de l'ospital, taillés et menés sur le dit pont ^{1.} »

1507-1508. Acquisition de « vingt-neuf pièces *pierre de chuin* qui étaient à la Croix de Coille..... ». Transport de « deux cent soixante-dix quartiers *chuyn de pierre* pris à la Croix de Vacques, près l'Isle Barbe, et menez à la balme de Rosne près le pont de boys pour icelle emploier à la fondation des pilles... ^{2.} »

Il avait fallu venir jusqu'au seizième siècle pourachever enfin d'épuiser les choins provenant des monuments antiques! Que l'on juge de ce qui dut être ainsi détruit! C'est miracle qu'un seul fragment, un seul cippe ait pu parvenir jusqu'à nous.

De tous ces textes, il ressort qu'on appelait *chaons*, *chungs*, *chungz*, et finalement *choins*, des blocs *d'une certaine qualité de pierre*. On disait indifféremment des *pierres de choin* ou des *choins* tout court, pour indiquer ces blocs.

Maintenant que l'approvisionnement antique est épuisé, on va demander le choin aux carrières. Alors il ne s'agira plus de blocs comptés à la pièce, mais de pierre mesurée au pied.

1502-1503. Paiement à Etienne Cunyl, maçon « pour cent et cinq piés *pierre de chuyn* qu'il a vendu et laissé sur le port de rue Neufve à raison de deux solz, neuf deniers tournois le pyé, du reste de certaine quantité d'icelle pierre, qu'il avoit achapté pour refaire l'avant-pille du pont de Saonne, que feu mons^r. le maistre Jehan Baronnat en son vivant ordonna estre refaicté à ses coutz et despens ^{3.} »

La preuve que le nom de *chuyn* s'appliquait bien à la nature de la pierre se trouve encore dans le texte suivant:

¹ Inventaire de l'ancienne comptabilité de la ville, dressé par M. Guigue.

² Inventaire déjà cité.

³ Inventaire déjà cité.